



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2026-28**

**Chapitre 5.2 fonctionnement de l'assemblée**

**Objet : Désignation des représentants du SMADESEP au CNAS**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 20 mai 2026

Date de convocation :  
7/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24  
administrateurs représentant  
32 voix

En exercice : 32

Membres présents 18 (30 voix)  
Vote(s) pour 30  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de Séance : Agnès  
PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon** : Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Daniel BEY (pouvoir à V. BERENGUEL), Alain BONHOMME, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Julien PICHON (pouvoir à M. AUDIER), Kévin THIRION, Jean-Luc VERRIER

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon** : Alain BETTI

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon** : Sébastien GARNIER, Agnès PIGNATEL, Frédéric REYNAUD (pouvoir à A. PIGNATEL), Sarah ZUMTANGWALD

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix)** : Claire BARNEAUD, Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI (pouvoir à Carole CHAUVET), Valérie ROSSI (pouvoir à B. PARIS), Marc VIOSSAT

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix)** : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées** : Audrey LEJEUNE (maire de Crévoux), Christophe PERNIN (CCI05)

Le Président expose que le comité syndical a choisi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des Collectivités territoriales par délibération n°2007-46 du 14 décembre 2007. Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels et de leurs familles : il assure pour le compte des collectivités publiques la mise en œuvre de services de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale. Il propose ainsi un large éventail de prestations telles que des prêts, et aides aux familles, des chèques culture et vacances...

Le CNAS est composé d'élus et de représentants du personnel. Il est nécessaire de choisir un élu pour représenter le conseil syndical dans les diverses réunions du CNAS tant au niveau départemental que national

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Les statuts du CNAS du 31 mai 2003 et son règlement de fonctionnement adopté par le Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> janvier 2007,



## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et  
de Développement de Serre-Ponçon

- La délibération n°2007-46 du comité syndical prise en date du 14 décembre 2014 et actant l'adhésion du S.M.A.D.E.S.E.P. au CNAS.

### CONSIDERANT :

- La décision de l'établissement public d'adhérer au Comité National d'Action Sociale,
- La composition du conseil d'administration de cet organisme à caractère social.

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 20 mai 2026 :

- **DECIDE** de nommer Serge COMBE délégué CNAS.
- **AUTORISE** Serge COMBE à siéger au CNAS et à représenter les intérêts du Syndicat Mixte dans cette instance.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Victor BERENGUEL